

Comité social d'administration de service central du réseau de la DGFIP

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

En marge de la manifestation du 31 janvier dernier, nous avons recueilli les témoignages édifiants de nos collègues fonctionnaires des autres administrations. Ils nous faisaient part de leur incompréhension de l'utilisation des moyens de la DGFIP dans l'animation du débat public. Le message du ministre de la Transformation et de la Fonction publique du jeudi 26 janvier en a surpris plus d'un. Non pas que nous déniions le droit aux ministres de communiquer aux agents la bonne application des mesures en vigueur mais certainement pas avant leur promulgation au milieu des contradictions de la discussion démocratique. Ce qui nous chagrine surtout, c'est le détournement des moyens de la DGFIP, à savoir :

- La base des adresses personnelles de l'ENSAP ;
- Le relai de messagerie de la DGFIP ;
- Le pied de page erroné faisant référence à la base des contacts fiscaux des particuliers.

Cette affaire a entamé la confiance de l'administration vis-à-vis de ses usagers fonctionnaires et néanmoins contribuables. En l'espèce, il aurait été préférable de refuser l'accès à des ressources dont la finalité est bornée par la loi « Informatique et Libertés » de 1978 et par le règlement général sur la protection des données (RGPD). La désobéissance polie est parfois un devoir...

Le message du 18 janvier avait respecté les règles institutionnelles ordinaires puisque seules les boîtes aux lettres professionnelles avaient été utilisées et sous couvert des secrétariats généraux ministériels agissant comme directeurs de publication. Madame la Présidente, n'est-ce pas là aussi l'une de vos attributions en qualité de cheffe de cabinet et de la communication de Monsieur le directeur Général ?

Sur l'ordre du jour, la fiche nous étant revenue intacte, nous ne changerons probablement pas d'avis. Nous voulons toutefois rappeler les difficultés à venir pour recruter les quelque 194 informaticiens à la DTNum, au SSI et à la DPN dans un contexte où la DGFIP a perdu toute attractivité tant en matière de positionnement de ses collaborateurs, que de rémunération et de carrière. Nous constatons chaque jour, hélas, que ceux qui ont réussi à la DGFIP sont ceux qui en sont partis.

Quant aux questions d'hygiène et de sécurité à Noisiel, elles émeuvent jusqu'aux chefs de bureau. Le CIP informatique subit actuellement diverses fuites d'eau du côté de la passerelle. Cela concerne notamment une pièce où des agents du bureau de l'Intégration (BINT) étaient normalement installés. Ils ont été évacués sur le CIP administratif, loin des autres collègues. Leur responsable directe ne cesse de faire les cent pas dans les longs couloirs de la maison entre son bureau et ses collaborateurs. Au bout de six mois, des travaux ont été promis en toute fin d'année dernière. Toutefois, rien n'a été réalisé à ce jour.

Du côté voies RER du CIP informatique, les collègues ont constaté l'automne dernier des températures extrêmes. Soit, il faisait beaucoup trop chaud (28,5 °C) ou trop froid (17 °C). Nous souhaitons faire un point sur la régulation de l'ambiance thermique sur cet endroit du bâtiment.

Enfin, sur la question du déménagement nantais, nous sollicitons un droit de suite. Des collègues concernés nous ont fait part de leur inquiétude sur la superficie retenue. Elle repose, en effet, sur deux hypothèses :

- 30 % des agents au moins sont soit absents, soit en télétravail ;
- Les effectifs sont stables.

Or, le PLF 2023 a montré un recrutement supplémentaire d'agents ainsi qu'une interrogation sur l'évolution du taux de télétravailleur. Pouvez-vous préciser les marges de manœuvre retenues pour l'emménagement dans les nouveaux locaux ? Nous avons compris que le travail « à domicile » des prestataires servirait de variable d'ajustement, mais les collègues nantais ne sont guère rassurés.

Je vous remercie.

Sur les questions diverses, l'administration n'est pas en mesure de répondre de manière précise en raison de l'absence d'expert.

Les questions posées à la FS seront adressées sur une BALF dédié et à celle du cabinet.

Concernant le message ministériel, il faut distinguer l'aspect juridique de l'opportunité politique. Ce sont deux sujets différents qui devront être pris en compte.

Les emplois 2023 (pour avis) : retour du précédent CSASCR

L'ordre du jour appelle l'évolution des emplois en Centrale et dans les collectivités ultramarines. Nous vous remercions de faire le point sur Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna, dont nous constatons la stabilité des effectifs.

Les suppressions de poste à la DGFIP ralentissent enfin. Un autre point important est l'abandon du taux d'effort : ce rabot homothétique du « titre2 » budgétaire. Nous saluons la nécessaire prise en compte d'effectifs spécialisés, notamment en informatique mais aussi en fiscalité et en gestion du SPL.

Nous prenons acte des transferts d'emplois de la DIE ailleurs dans le réseau.

En raison du maintien, certes ralenti, des suppressions sur l'ensemble de la DGFIP, il nous est difficile d'approuver la fiche. À Paris, les SIP-SIE perdent deux cents postes environ !

L'alliance CGC & UNSA rappelle la question de l'attractivité des emplois, notamment informatiques et de la qualité essentielle du recrutement.

La place invisible des prestataires nous interroge. Par exemple, au bureau Intégration, 3 agents contrôlent 36 prestataires qui produisent du dossier d'exploitation technique.

L'administration soutient l'informatique mais aussi des secteurs fragiles comme la lutte contre la fraude, la gestion des amendes ou le soutien au SPL. La sphère informatique correspond à un renfort à hauteur de 450 M€ (au lieu de 320 M€) et d'environ 300 ETP.

Les transferts emplois sont en cours de détermination. Par exemple, les transferts des ETP douaniers ne sont pas encore définitivement attribués.

Des opérations ont été régularisés, y compris 24 emplois de la DPN (renfort réel 125).

La DGFIP ne finance pas les 4 emplois supplémentaires de la DIE. Les 34 ETP correspondent à un transfert de poste qui sont positionnés réellement dans les départements. En net, il faut voir un renfort de 12. Le renfort pérenne correspond notamment à des coordinateurs « énergie » (contractuels spécialisés).

Le SSI/DGS transfert 4 emplois vers les SCBCM.

On n'a pas une vision du mode de recrutement effectif.

Les ETP contractuels correspondent à des profils très spécifiques.



Avis défavorable unanime

Questions diverses

Déménagements dans les services centraux

Sur le bureau GF-3B, il y aura des travaux de cloisonnement en raison de l'installation des bureaux métiers.

Le déménagement au Maille Nord 3, la cible concerne des services au Montaigne et des prestataires.

- *EIM = étude d'implantation du mobilier*
- *BIET = bureau immobilier et environnement de travail*
- *AP = avant-projet*

Date du prochain CSASCR / Calendrier du dialogue social

Le prochain CSASCR se tiendra le lundi 17 avril. (Hors séance : une instance supplémentaire est convoquée le lundi 13 février avec à l'ordre du jour l'évolution des emplois cf. supra).

Les dates de la FS sont prévues les :

- *20 mars 2023 (DUERP-PAP, visites de service)*
- *20 juin 2023 (sujet bâtiminaire avec le SG/SIEP)*

Le 14 mars une webconférence est prévu pour la formation de la FS/CSA. Il y aura deux jours supplémentaires en 2024 sur les questions ISST.